

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2026/015

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE, Laurence BARBERA, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON.

Absents excusés avant donné pouvoir : Yves ESCAPE (Pouvoir donné à Jean TELASCO), Xavier ROCA (pouvoir donné à Christian FALZON).

Absents excusés : Carine DEVOYON, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN, Léocadie MENDEZ.

Secrétaire de séance : Jeanine VIDAL.

Date de la convocation : 03/03/2026

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CGCT - EX 2025 - COMMUNE

M. le Maire fait part à l'assemblée du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2025, et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce bilan.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières prévu par l'art L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la commune de Pézilla-La-Rivière.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,**

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2025

Réf: Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte financier unique auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

IMMEUBLES BATIS (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138) Acquisitions seulement :

Néant

TERRAINS NUS (Chap 21 - Compte budgétaire 2111)

Acquisition Terrain : Mont total TTC : 510.00 €

- Terrain Moner – Parcelle B N°784 lieudit LES HORTES
Mont TTC : 510.00 €

Frais d'actes notariés sur acquisitions terrains : Mont total TTC : 203.00 €

- Terrain Association Syndicale Libre LE CHAI – Les colomines (AH N°426, N°518, N°519, N°520, N°521, N°522, N°523, N°524, N°525, N°526, N°527, N°528, N°529, N°330)
Mont TTC : 203.00 €

Frais de bornage/Division : Mont TTC : 5 874.00 €

- Division terrain pour séparation bassin de rétention – section AH n°398 « Rue de la Sardane »
Mont TTC : 642.00 €

- Bornage et délimitation section AI N°68,69,70,71,73 - Ravin de la Berne « le Village »
Mont TTC : 2 280.00 €

- Bornage et délimitation section AL N°207 – « Els camp del moli »
Mont TTC : 2 952.00 €

SOIT TOTAL GENERAL COMPTE 2111 : 6 587.00 €

CESSIONS (TTC)

Cession Terrain: (Chapitre 77 - Compte budgétaire 775)

- Vente SOULE – Parcelle : AM N°524 – Rue du Stade
Mont TTC : 2 420.00 €

- Vente TELASCO - Parcelle AK n°412 (partie) – Cour et Cabanon 3 Rue Paul Astor
Mont TTC : 5 700.00 €

SOIT TOTAL COMPTE 775: 8 120.00 €

TOTAL DES ACQUISITIONS : 6 587.00 €

TOTAL DES CESSIONS : 8 120.00 €

A Pézilla la Rivière, le 31/12/2025